

Ministre de la Diversité,
de l'Inclusion et des Personnes
en situation de handicap



Minister of Diversity,
Inclusion and Persons
with Disabilities

Gatineau, Canada K1A 0M5

Received by the Clerk of the Senate
April 26, 2024 12:24 pm
Reçu par le greffier du Sénat
26 avril 2024 12h24

Monsieur Gérald Lafrenière
Greffier du Sénat et greffier des Parlements intérimaire
Le Sénat du Canada
Ottawa (Ontario)
K1A 0A4

26 Avril 2024

Monsieur le Greffier,

Conformément à l'article 12-24(3) du Règlement du Sénat, vous trouverez ci-joint la réponse du gouvernement du Canada au rapport du Comité sénatorial permanent des droits de la personne, dans les deux langues officielles, intitulé *Combattre la haine : L'islamophobie et ses répercussions sur les musulmans au Canada*.

Cette réponse devra être renvoyée au Comité sénatorial permanent des droits de la personne.

Veillez agréer, Monsieur le Greffier, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

L'honorable Kamal Khera, C.P., députée

Pièce jointe

Minister of Diversity,
Inclusion and Persons
with Disabilities



Ministre de la Diversité,
de l'Inclusion et des Personnes
en situation de handicap

Gatineau, Canada K1A 0M5

Mr. Gérald Lafrenière
Interim Clerk of the Senate and Clerk of the Parliaments
The Senate of Canada
Ottawa, Ontario
K1A 0A4

April 26, 2024

Dear Mr. Lafrenière:

Pursuant to Rule 12-24(3) of the Rules of the Senate, please find attached, in both official languages, the Government of Canada's Response to the Report of the Standing Senate Committee on Human Rights, entitled *Combatting Hate: Islamophobia and its impact on Muslims in Canada*.

This response should be referred to the Standing Senate Committee on Human Rights.

Please accept my best wishes.

Sincerely,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Khera'.

The Honourable Kamal Khera, P.C., M.P.

Enclosure



Gatineau, Canada K1A 0M5

The Honourable Salma Ataullahjan, Senator
The Senate
Ottawa, Ontario
K1A 0A4

April 26, 2024

Dear Senator Ataullahjan:

As the Minister of Diversity, Inclusion and Persons with Disabilities, and pursuant to rule 12-23(1) of the Rules of the Senate, I am pleased to respond, on behalf of the Government of Canada (the Government), to the sixth report of the Senate Standing Committee on Human Rights (the Committee) entitled *Combating Hate: Islamophobia and Its Impact on Muslims in Canada* (the report).

The Government acknowledges with gratitude the care and attention that the Committee members have given to the set of diverse and complex issues of Islamophobia brought forward by the study's witnesses. Muslims and their communities have been targeted in violent attacks across the country, and they have been facing hate for decades through negative stereotyping in popular culture, the media, in political discourse, and in everyday life, especially after the September 11, 2001, attacks in the United States of America and the October 7, 2023, attacks on Israel and ensuing Israel-Hamas conflict.

The report notes that Islamophobia intersects with other forms of oppression to create compounding barriers for individuals and communities, including sexism and gender-based violence, anti-refugee/anti-immigrant sentiment, anti-Black or anti-Asian racism, and poverty.

The Government remains unwavering in its commitment to fight hatred, racism, and discrimination in all its forms, including Islamophobia, as they are unacceptable and have no place in Canada. The Government stands with and supports Muslims and their communities across the country. It recognizes that Islamophobia continues to be a lived experience for them and reaffirms its commitment to take action to prevent it, denounce it, and ensure any form of hate-fuelled violence is condemned whenever and wherever it occurs.

.../2

To this end, in January 2023, Amira Elghawaby was appointed as Canada's first Special Representative on Combatting Islamophobia (Special Representative). The Special Representative has a mandate to serve as a champion, advisor, expert, and representative to the Canadian Government, to enhance efforts to combat Islamophobia and promote awareness of the diverse and intersectional identities of Muslims in Canada. The Special Representative will also promote awareness of the diverse and intersectional identities of Muslims in Canada and provide advice to the government in the development of inclusive policies, legislative proposals, programs, and regulations that reflect their realities. In so doing, the Special Representative will also help advance respect for equity, inclusion, and diversity and shine a light on the important contributions of Muslims to our country's national fabric.

The Government responds to the Committee's report by highlighting its ongoing efforts in five thematic areas that align with the recommendations, specifically: (1) Legislative Initiatives; (2) Policy Initiatives; (3) Program Funding; (4) Training and Educational Initiatives and (5) Strengthening Data.

Theme 1: Legislative Initiatives

Recommendations 4, 6, 9, 11 and 12 fall under this theme.

The Government **supports recommendations 4 and 6**. It recognizes that it is important that the Criminal Code remain contemporary and that those responsible for the criminal justice system have the tools necessary to effectively investigate, deter and denounce hate-motivated crime in all its manifestations. The Government has engaged its partners and stakeholders on ways to better address hate propaganda and hate-motivated crimes, and continues to examine, on a priority basis, ways to strengthen federal laws, including the *Criminal Code*.

The Government introduced Bill C-63, *An Act to enact the Online Harms Act, to amend the Criminal Code, the Canadian Human Rights Act and An Act respecting the mandatory reporting of Internet child pornography by persons who provide an Internet service and to make consequential and related amendments to other Acts*, on February 26, 2024. Amongst other things, the Bill proposes to amend the *Criminal Code* to create a new hate crime offence, increase penalties for the four existing hate propaganda offences, and create a new peace bond to prevent the commission of hate-motivated crime.

The *Online Harms Act* would, among other things, promote the online safety of persons in Canada, reduce harms caused to persons in Canada as a result of harmful content online and ensure that the operators of social media services in respect of which that Act applies are transparent and accountable with respect to their duties under that Act.

The new hate crime offence would apply to any offence in the *Criminal Code* or any other Act of Parliament that is motivated by hatred on the basis of hatred towards a person on the basis of their race, national or ethnic origin, language, colour, religion, sex, age, mental or physical disability, sexual orientation, or gender identity or expression. It would be punishable by a maximum penalty of life imprisonment in the most serious cases. Sentencing courts have the discretion to impose appropriate penalties in respect of the full range of blameworthy conduct that would be captured by the proposed offence. In all cases, courts are required to impose proportionate penalties that reflect the seriousness of the offence and the degree of responsibility of the offender.

Charging under the new hate crime offence would help to improve data collection and tracking of hate-motivated crimes in Canada, allowing governments across Canada, law enforcement and victims to better understand how hate crimes are being charged, prosecuted and addressed by courts.

To better reflect the dangers caused by those who spread hate propaganda and denounce these acts more appropriately according to their degree of harm, Bill C-63 also proposes to increase the maximum punishments for all four hate propaganda offences, namely advocating or promoting genocide against an identifiable group; inciting hatred against an identifiable group by communicating, in a public place, statements that are likely to lead to a breach of the peace; communicating statements, other than in private conversation, to willfully promote hatred against an identifiable group; and willfully promoting antisemitism by denying, downplaying or condoning the Holocaust. Advocating or promoting genocide against an identifiable group would be increased from five years to a maximum of life imprisonment, and the three other hate propaganda offences would be increased to a maximum of five years imprisonment when prosecuted by way of indictment.

Bill C-63 would also introduce a definition of “hatred” to the hate propaganda provisions of the *Criminal Code*. Based on past Supreme Court of Canada decisions, “hatred” involves “detestation or vilification”, and it is stronger than disdain or dislike. The definition of “hatred” would also apply to the new hate crime offence.

Finally, Bill C-63 proposes to enact a new peace bond aimed at preventing offences involving hate propaganda or hate crimes. Any person, including potential victims of hate crimes or hate propaganda offences, would be able to seek a peace bond against the potential offender to help prevent these crimes from taking place. A breach of the proposed peace bond would carry a maximum penalty of four years imprisonment, the same penalty that exists for breaches of other peace bonds. Like a number of other peace bonds in the *Criminal Code*, the proposed peace bond would require consent of the Attorney General and would have to be approved by the courts.

Bill C-63 proposes to amend both the *Canadian Human Rights Act* and the *Criminal Code*. The Bill will amend the *Canadian Human Rights Act* to include a new discriminatory practice of communicating hate speech online, which would allow individuals and groups to file complaints at the Canadian Human Rights Commission against people who post hate speech online. The purpose is to remove hate speech online and redress harm. The Canadian Human Rights Tribunal would be able to order three kinds of remedies: an order to remove and stop communicating the hate speech (for example, by removing it online); provide compensation of up to \$20,000 to a victim who is personally identified in the hate speech, if the victim can demonstrate pain and suffering as a result of the hate speech; and to pay a fine up to \$50,000, only if necessary, to ensure compliance.

These proposed amendments are designed to provide users with recourse when faced with hate speech online that is targeted towards any individual or group of individuals on the basis of a prohibited ground of discrimination, including Muslim users who are faced with hate speech on the basis of religion, race, ethnic or national origin, or other listed grounds.

The Government **takes note of recommendation 9.**

The Canada Revenue Agency (CRA) selects charities for audit based on risk. The religious affiliation of a charity is not a factor in audit selection. The allegations of bias raised by certain Muslim-led charities have largely related to the compliance efforts undertaken by the Research and Analysis Division (RAD) of the CRA rather than the general compliance program for charities. The RAD is responsible for addressing risks related to terrorist financing abuse, which affects very few charities in Canada. In this regard, the RAD follows an audit planning process that ensures only those files with the greatest risk of non-compliance are audited and conducts audits using the same policies and processes that apply in the general compliance program. Since 2008, when the RAD was created, the CRA has completed a total of 7,967 charity audits. The RAD has conducted 39 audits and proposed revocation in only 14 cases. The total number of audits conducted by the RAD represents less than 0.5 per cent of all charity audits since 2008.

In response to allegations of bias, the Office of the Taxpayers' Ombudsperson (OTO) conducted a review, which noted that the CRA's risk assessment criteria for the selection of audits was reasonable, and that the stakeholders the OTO met with, including Muslim-led charities, felt that the CRA employees they dealt with performed their audits professionally and courteously. Whether an organization is religious in nature does not impact how the CRA applies the *Income Tax Act* (ITA) throughout the life of a registered charity. In addition, it is likely the charitable sector would take issue with being required to provide information that is not strictly necessary for the administration of the ITA. If the Government were to introduce legislation that requires the CRA to publish data on the audit and revocation information of registered charities, it should include data from all revocations and audits, not solely those relating to religious organizations.

Further, as part of the aforementioned review, the OTO made one recommendation: that the CRA create a mandatory unconscious bias training course for Agency employees of the Charities Directorate, and that it focus that training on employees involved in the audit process, including decision makers.

The CRA agreed with the OTO's recommendation. CRA employees' participation in courses and learning events about diversity, inclusion and bias was already underway in furtherance of the CRA's broader efforts related to its action plan on inclusion, equity, diversity, and anti-racism, and the CRA's commitment to create awareness and provide educational opportunities that increase both management and employee knowledge on topics such as unconscious bias and inclusiveness. Recognizing the need to develop and promote a culture of respect, empathy, diversity and inclusion within its work, the CRA's Charities Directorate had already taken the initiative to identify and to attend a wide array of related courses to incorporate each of these elements in our service to the public.

In order to continue developing and promoting a culture of respect, empathy, diversity and inclusion within its work, the CRA committed to several deliverables in response to the OTO's report:

- Add mandatory unconscious bias training to performance agreements for all indeterminate CRA employees unless such training was completed during the past two years. As of February 29, 2024, the CRA's agency-wide completion rate of a mandatory course on unconscious bias and inclusion was 91 per cent.
- Continue to offer training to all term employees on a voluntary basis.
- Specific to the CRA's Charities Directorate, make the CRA course, "HQ1257-000 Unconscious Bias: Building tools to navigate the mind," mandatory for all employees and decision makers involved in the charity audit process, and eventually, all Charities Directorate employees.
- Ensure that all staff in the Charities Directorate involved in the audit process, including decision makers, are familiar with the job aid, Professional Judgement, Skepticism and Impartiality.
- Update all Charities Directorate training products, as appropriate, to include information on unconscious bias.

The CRA remains committed to ensuring its employees are well positioned to serve all Canadians with empathy and respect. The Charities Directorate will ensure that all employees complete a new suite of mandatory training on unconscious bias, cultural competency, and religious literacy. The Charities Directorate will also ensure that annual refresher courses are completed.

The Government **does not support recommendation 11**. Under the ITA, registered charities are provided important tax supports including an exemption from income tax and the ability to issue official donation receipts for gifts. In return, charities are required to follow rules designed to ensure the integrity of the tax system and to ensure that tax-assisted funds are used for charitable purposes.

The administration of the ITA is the responsibility of the CRA, and the Agency generally takes a graduated approach to ensuring compliance by charities. The Agency provides significant public guidance, education and outreach to charities to help them understand the rules and voluntarily comply.

The CRA also conducts audits and, where a charity is found to be non-compliant, it often provides an education letter or requires an organization to enter into a compliance agreement. In more serious cases, the Agency may propose to temporarily suspend a charity's ability to issue official donation receipts and qualified one status or apply a monetary sanction or revoke its registration.

Through a number of commitments and a series of measures taken by the CRA following the recommendation made in OTO's review, the CRA's Charities Directorate has been and remains committed to maintaining a rigorous, yet fair and transparent audit process of registered charities. Furthermore, registered charities already have access to a robust set of appeal mechanisms. Where a charity disagrees with the final decision taken by the Charities Directorate, it may first file an objection with the Appeals Branch of the CRA. This branch conducts an impartial review of the decision of the Charities Directorate and may confirm, vacate or vary that decision. This review is fully confidential. Furthermore, during the objections process, a charity can introduce new information and evidence, as well as provide further documentation and information to satisfy the CRA's concerns. Where an organization disagrees with the decision, it may file an appeal with either the Tax Court of Canada or the Federal Court of Appeal, depending on the issue.

Although there is always room for improvement, it is the Government's view that the existing processes for the registration and revocation of charities are working as they should. In terms of applications for registration, the vast majority of organizations are ultimately registered by the CRA, with the Agency refusing less than 2 per cent of applications each year. Due to the CRA's graduated approach to compliance, in the past 5 years, only 10 per cent of organizations that have been audited were ultimately subject to a proposed suspension, monetary penalty, or proposed revocation. Through the CRA's impartial objection process for charities which commenced in 2005, approximately 30 per cent of decisions relating to refusals to register and 15 per cent of proposed revocations arising from audits have been resolved in favour of the charity.

The Government believes that the creation of an independent civilian board to review decisions of the Charities Directorate of the CRA would be inferior to the rigour and expertise provided by the existing objection mechanism through the Appeals Branch and the appeal mechanisms through the Tax Court of Canada and Federal Court of Appeal. Adding a civilian board in addition to these processes would also be duplicative.

The Government **takes note of recommendation 12**. On December 11, 2023, the final report of an arms-length task force, mandated to advise the Minister of Labour on how to modernize and strengthen the federal *Employment Equity Act* framework, entitled "A Transformative Framework to Achieve and Sustain Employment Equity," was released. That same day, the Government announced that it broadly supports the task force's recommendations and made initial commitments to modernize the Act, including the introduction of legislation.

Despite extensive consultations, the Task Force indicated in its report that "we did not receive representations from many of the concerned groups in the broad population beyond the federal public service who wanted us to consider adding religious minorities as an employment equity group." The Task Force recommended that the "inclusion of religious minorities under the *Employment Equity Act* should be considered for comprehensive study by the newly re-established Law Commission of Canada." The Task Force also called "for a commitment to an intersectional, disaggregated approach to employment equity groups" and to focus on removing barriers, which it thinks should address most concerns regarding religious minorities in the workplace.

The Government remains committed to removing barriers in the workplace. The issue of faith-based discrimination and the inclusion of religious minorities under the *Employment Equity Act* framework requires more study.

Theme 2: Policy Initiatives

Recommendations 3, 5, 7, 8 and 10 fall under this theme.

The Government **takes note of recommendation 3 regarding a federal hotline**. As responsibility for the administration of justice, including policing, falls within the constitutional authority of provinces and territories, any action in support of this recommendation would require agreement from all orders of government nationwide. There are concerns that a federal hotline would result in a duplication of hotlines and services that currently exist at the provincial, territorial and municipal levels. In addition, a federal hotline could potentially introduce risks to security and well-being should local emergency lines (such as 911) be bypassed when immediate policing assistance may be required.

The Government **takes note of recommendation 5**. The Government notes that the *Online Streaming Act* became law on April 27, 2023, and is the first major reform of the *Broadcasting Act* since 1991. The amended Act will give the Canadian population more opportunities to see themselves in what they watch and hear, under a new framework that better reflects the country today. This includes new and strengthened objectives in the broadcasting policy for Canada regarding the reflection of people in Canada from Black or other racialized communities and people in Canada of diverse ethnocultural backgrounds, socio-economic statuses, abilities and disabilities, sexual orientations, gender identities and expressions, and ages.

On November 14, 2023, the Honourable Pascale St-Onge, Minister of Canadian Heritage, released final policy directions on implementing the *Online Streaming Act* to the Canadian Radio-television and Telecommunications Commission (CRTC or Commission), the quasi-judicial administrative tribunal and regulator. These final directions give the Commission instructions to ensure regulations are equitable, fair and adaptable, and require the CRTC to engage with members of equity-seeking and ethnocultural groups, including Black or other racialized communities. The Commission is currently conducting public proceedings to implement these new objectives, which should be completed in 2025.

To protect the Canadian population against misinformation or hateful content broadcast by Canadian or foreign broadcasters, the CRTC will evaluate any complaints and evidence put forward regarding programming that might not be consistent with Canadian regulations or broadcasting standards.

The Government **takes note of recommendation 7**. The *National Security Act*, 2017, requires that a parliamentary committee or committees comprehensively review that Act. It is for those committees to determine whether that comprehensive review should, for example, take into account systemic Islamophobia, not the Government. The Government is continuously evaluating the national security framework to ensure that our laws keep pace with evolving threats, uphold the Canadian values of transparency and respect for human rights, and are consistent with the Government's commitment to combat systemic discrimination, racism and hate.

The Government **takes note of recommendation 8**. The Government is committed to addressing systemic racism when found within federal institutions, policies, programs and services. The National Inherent Risk Assessment (NIRA) report is clear that in no instances should it be used as a basis or justification for discriminatory behaviour or action toward specific communities in Canada or abroad. The Government will continue to seek to identify actions that can be taken to mitigate the risks of Islamophobia influencing the NIRA process.

As the Government prepares to update the NIRA report, officials are engaging with experts on mitigating bias, and the Minister of Finance can seek advice from the Special Representative. The Government is undertaking ongoing engagement with the charitable sector and will continue to consult on this issue with a view to incorporate any further changes for the next publication of the NIRA report.

While recommendation 8 is in line with Government policy, further analysis is required to identify what additional actions can be taken to mitigate the risks of Islamophobia influencing the NIRA process. Specifically, the NIRA report consolidates and summarizes information received from national security partners. Therefore, the mitigation measures in place to prevent bias more broadly, including in the setting of intelligence priorities and the collection, assessment, and dissemination of intelligence, should also be considered. The Government's training and educational initiatives described herein will help lead to structural and systemic changes in support of this recommendation.

The Government **takes note of recommendation 10**. On March 8, 2023, the National Security and Intelligence Review Agency (NSIRA) initiated a review of the Review and Analysis Division (RAD) within the CRA's Charities Directorate. The review will examine how the RAD identifies registered charities for further scrutiny and assesses the risk of terrorist financing. It will also examine the RAD's audit processes, including its determination of audit outcomes. The CRA welcomes this review and is fully cooperating with NSIRA.

Theme 3: Program Funding

Recommendation 3 (address hate-motivated crimes, including to: “directly support affected individuals and communities” and “enhance the Security Infrastructure Program”) fall under this theme.

The Government **takes note of recommendation 3**. The Government recognizes the devastating impacts that hate-motivated crimes have on affected individuals, communities and society at large.

Already, significant measures have been put in place to respond to calls for improvements to the administration of the Security Infrastructure Program (SIP), including reducing the complexity of the application process and offering improved online resources; improving selection and decision-making processes; expanding allowable maximum project length; and creating a Severe Hate-Motivated Incident Support stream for organizations who have been victimized by hate-motivated incidents.

Budget 2023 provided an additional \$49.5 million over five years to Public Safety Canada to enhance and expand the SIP and make it more responsive to the evolving security needs of communities. In addition to this, in fall 2023, to help address the concerns that many communities had been feeling as a result of international events, an additional \$5 million was made available as a temporary measure under the SIP to enhance security measures on an urgent basis. Permanent changes were also introduced to ensure the SIP is responsive to the immediate needs of communities. Applicants may now seek funding for time-limited security personnel, and for security measures at privately-run, not-for-profit, community-based facilities such as daycares and office spaces.

Additionally, the Government provides direct support to individuals and communities affected by hate-motivated crime through a range of funding programs including but not limited to:

- The Community Support, Multiculturalism, and Anti-Racism Initiatives Program (CSMARI) and the Anti-Racism Action Program (ARAP), now consolidated under one single program titled the **Multiculturalism and Anti-Racism Program (MARP)**, are part of Canada's Anti-Racism Strategy. MARP has funded initiatives that support communities in confronting racism and discrimination, promoting intercultural and interfaith understanding and fostering equitable opportunities. The ARAP funded projects intended to help address systemic barriers to employment, justice and social participation among Indigenous Peoples, racialized communities and religious minorities. The ARAP also funded projects that targeted online hate and promoted digital literacy.
- The **Justice Canada Victims Fund**, a grants and contribution program that supports a wide range of activities related to victims of crime. Funded activities encourage the development of new approaches, promote access to justice, improve the capacity of service providers, foster the establishment of referral networks, and/or increase awareness of services available to victims of crime and their families.
- Efforts by the **Canada Centre for Community Engagement and Prevention of Violence** to prevent all forms of violent extremism, including extreme forms of hate-motivated violence and ideologically motivated violent extremism that target Muslim communities. Through the Canada Centre, the Government expanded its response to violent extremism, specifically by investing in the prevention of radicalization to violence as articulated through the National Strategy on Countering Radicalization to Violence. Prevention aims to thwart violent radicalization from happening in the first place and to intervene as early as possible when it is occurring, both online and offline. The Canada Centre's main funding mechanism is the **Community Resilience Fund** grants and contributions program, which provides financial support to civil society, frontline organizations and researchers working to improve Canada's understanding and capacity to prevent and counter violent extremism both online and offline. In May 2023, the Government announced more than \$25 million for projects to counter radicalization to violence through the fund, with more projects and calls for proposals to be announced over time.

- The **Digital Citizen Contribution Program**, which provides support to civil society organizations and researchers to better understand and build citizen resilience to online harms. To date, the program has provided nearly \$250K in support for projects by Carleton University, Simon Fraser University, and Concordia University that seek to understand the creation and spread of Islamophobic narratives.
- **Canadian Race Relations Foundation (CRRF)** funding, including support for a hate crime incident reporting tool with the National Council of Canadian Muslims and Dar Al-Tawheed Mosque to increase third party reporting (launched on Jan 20, 2024); and the creation of victim support services for Muslim communities of London, following the June 2021 killings of a family in that city.

Theme 4: Training and Educational Initiatives

Recommendations 1, 2 and 3 (address hate-motivated crimes, including “development of national police standards and training” and giving consideration to “more tools and resources to police forces”) fall under this theme.

The Government **takes note of recommendations 1 and 2 and the above-stated elements of recommendation 3.**

Training and educational initiatives involve collaboration and coordination by the federal government with its provincial, territorial and/or municipal counterparts. For example, in response to rising incidents of hate crimes, in November 2023, the Minister of Diversity, Inclusion, and Persons with Disabilities and her provincial and territorial counterparts released a joint statement, reiterating that “as leaders, it is incumbent upon all of us to bring communities together by fostering inclusion and respect for diversity and by protecting the rights and freedoms of all.” This reaffirms a collective commitment to addressing all forms of hatred and intolerance through a range of means, especially through training and education.

The Government **takes note of recommendation 1** and is committed to continue developing learning/training products to support a diverse, equitable and inclusive public service, and to combat harassment, discrimination and violence in the workplace. The Government, through the Treasury Board of Canada Secretariat, strongly encourages organizations to support regular training on anti-racism, equity, inclusion, and unconscious bias for all public service employees in the core public administration. Training is one element of learning strategies that can lead to structural and systemic change. Other initiatives include the Federal Speakers Forum on Lived Experience, which is a dedicated forum for public servants to share lived experiences related to mental health, accessibility, diversity, and inclusion. Bringing awareness and understanding to these issues through multiple channels is foundational for public servants to successfully deliver programs and services to the populations we serve.

The Canada School of Public Service (CSPS or School) plays a vital role in culture change through the development and delivery of curricula to educate public servants about our cultural and institutional history, the impacts of this history, and our collective responsibility for greater accountability. The CSPS has learning products to prevent and address Islamophobia, such as those focused on systemic racism and discrimination; equity, diversity and inclusion; and mental health.

Learning products on unconscious bias are available on the School's learning platform, with both self-paced and instructor-led options available to public servants. From January 1, 2023, to December 31, 2023, the number of public servants who completed the unconscious bias learning products delivered by the School was 96,222. Additionally, the CSPS is developing a self-paced learning product, tentatively named "Introduction to Intersectionality", that will create awareness and understanding regarding concerns raised in the RIDR's report on the intersectional nature of Islamophobia.

The CSPS will continue to engage the Department of Canadian Heritage (PCH), including the Special Representative, and Employment and Social Development Canada (ESDC) on Islamophobia-related learning products. Specifically, in keeping with the "Nothing Without Us" approach, the School benefits from the advice of the Special Representative and collaborates with the Muslim Federal Employee Network to co-create learning products on this topic.

The Federal Anti-Racism Secretariat based at ESDC has developed an **Anti-Racism Framework** consisting of a series of customized tools designed to assist public servants in embedding anti-racism considerations in their work across several business lines, such as policymaking, procurement, and grants and contributions. The framework is being piloted at this time.

With respect to the **training for the federal judiciary**, the Government recognizes the importance of a highly trained judiciary and the role that judicial education plays in helping enhance public confidence in the justice system. The constitutional principle of judicial independence requires that the judiciary control judicial education. This principle is further acknowledged in the April 2022 Memorandum of Understanding on Judicial Education between the Government and the Right Honourable Richard Wagner, Chief Justice of Canada and Chairperson of the Canadian Judicial Council. This is necessary to ensure continued public confidence in an impartial judiciary that is free from interference or influence by the executive.

In May 2021, the Government-sponsored Bill C-3, *an Act to amend the Judges Act*, which came into force, making several amendments to the Judges Act regarding judicial education on matters related to sexual assaults law and social context, including systemic racism and systemic discrimination. Social context education is designed to teach awareness and skills for judges to ensure that all individuals who come into the courtroom are treated respectfully and fairly. Former Bill C-3 highlights the Government's understanding of the role that judicial education plays in enhancing public confidence in the justice system while respecting the need for judicial control over judicial education.

The Government is confident in the work of the Canadian Judicial Council and the National Judicial Institute and recognizes that their efforts have made Canada an international leader in the field of continuing judicial education.

The Government **takes note of recommendation 2**. The recommendation for a multimedia campaign is consistent with Government commitments to address racism, discrimination and hate crimes *through Building a Foundation for Change: Canada's Anti-Racism Strategy (2019-2022)*. It is also in keeping with calls for government action to work with Muslim communities to implement federal initiatives that address Islamophobia and hate-fuelled violence following the National Summit on Islamophobia, held in July 2021.

This recommendation complements Government commitments through Budget 2022 to provide \$85 million over four years, starting in 2022-2023, for a new Anti-Racism Strategy and the first ever Canada's Action Plan on Combatting Hate.

The Government also notes the work of the Special Representative, who, in her first year, with support from PCH, successfully disseminated the Organisation for Economic Cooperation in Europe's Practical Guide to Understanding Anti-Muslim Hate Crimes in support of law enforcement education, strengthening Canada's toolbox to combat Islamophobia. For the 2023 Islamic History Month, the Muslim Women and Girls poster campaign was launched to highlight the vibrancy and resilience of Muslim women and girls, considering the spate of hate-motivated attacks on visibly Muslim women between 2020 and 2021. On January 29, 2024, to mark the anniversary of the Quebec City Mosque massacre, the Special Representative was featured in the event hosted by the CSPS called "Our Shared Social Fabric: Combatting Islamophobia." The Special Representative will continue to engage in efforts to promote public awareness and understanding about Muslim communities in Canada and promote Canada's activities in combatting Islamophobia.

The Government notes that, as per her mandate to support efforts to address systemic racism and Islamophobia through public education and awareness, the Special Representative is working on tools that will provide guidance to prevent and address Islamophobia and help explain what Islamophobia means, how it can be manifested and what forms of recourse are available to victims.

Finally, the Government **takes note of the two above-stated elements of recommendation 3**, that is, to address hate-motivated crimes through the "development of national police standards and training" and to give consideration to "more tools and resources to police forces." That said, the administration of justice – including responsibility for policing – falls under the purview of provinces and territories, and as a result, the RCMP's Commissioner's authority under the *Royal Canadian Mounted Police Act* to establish policing standards is limited to the RCMP, with policing standards for other police services falling under the responsibility of provinces and territories.

Community policing, including community outreach and engagement, is an important part of preventing and addressing hate-motivated crimes, and the RCMP, as part of its national operational policy on hate-motivated crime encourages investigators to become familiar with their community so that they can be better able to provide support to victims of these crimes.

The RCMP also operates the National RCMP Community of Practice on Hate-Motivated Crimes and Incidents, which was first established in September 2020. It is intended to provide a forum to encourage ongoing and regular interaction between RCMP employees, and other law enforcement professionals, to discuss matters, and share information and experiences, as it relates to hate crimes and incidents. The Community of Practice includes various representatives from the RCMP, as well as other government departments and police services.

Established in 2022 and co-chaired by the RCMP and the CRRF, the **Hate Crimes Task Force** includes representatives from small, medium, large and Indigenous police services across Canada, as well as the Ontario Ministry of Attorney General and Statistics Canada (SC). It was established to better understand the systemic gaps and challenges in the current police response to hate crimes and incidents and to support the development of practical tools for police - from a prevention, investigations, victim support and prosecution standpoint. This includes, over the past year, the development of tools/frameworks in the critical areas of training, reporting and victim support, which can be used/adapted by police services across the country. As co-chair of the Task Force along with the CRRF, the RCMP is taking a leadership role by working with law enforcement agencies across the country to increase awareness of the scope, nature and impact of hate crimes in Canada at the community/interpersonal level among the Canadian public and police.

As part of these endeavours, the RCMP recently developed and disseminated a guidance and reference tool for frontline members relating to the increase in demonstrations and hate crimes since the October 7, 2023, attack by Hamas against Israel, and the ensuing and ongoing Israel-Hamas conflict.

Finally, the Government notes that the CRRF has entered into a Memorandum of Agreement with SC to provide nine training sessions across Canada to be delivered until March 2025 with assistance from Hate Crimes Task Force members. The training is comprised of two full days of training - one day for law enforcement professionals in local jurisdictions to assist them in identifying and recording hate crimes and incidents, and a second day for community organizations on how to improve reporting to the police.

Theme 5: Strengthening Data

Recommendation 13 falls under this theme.

The Government **supports recommendation 13** and is committed to the collection and dissemination of disaggregated data to enable a better understanding of intersectional discrimination, such as Islamophobia, to inform decisions and policies.

Already, SC has rich data sources, such as the Census, the General Social Survey (e.g., on Social Identity and Victimization), and the Uniform Crime Reporting Survey that can offer insights into Muslim persons in Canada, their participation in Canadian society and their experiences of discrimination and victimization. Police-reported hate crime data, including data on crime on the basis of one's religion, is regularly collected and reported. Data on experiences of discrimination and self-reported criminal incidents perceived to be motivated by hate are collected in the General Social Survey – Canadians' Safety (Victimization). However, there are issues with underreporting of hate crimes and the use of the intersectional lens. To facilitate intersectionality analyses and understanding of hate crimes, existing hate crime motivation categories have been expanded and a secondary motivation category has been added to the Uniform Crime Reporting Survey in October 2021.

SC launched the Disaggregated Data Action Plan supported by a Budget 2021 investment of \$172 million over five years. The plan enhances data collection on Canada's diverse populations and supports efforts by all orders of government to address different forms of racism, exclusion and hate directed at minority groups, including Muslims.

SC will continue to advance initiatives to reinforce equity, diversity and inclusion statistics. This includes the maintenance of the Social Inclusion Framework, which contains data tables on racism and discrimination and produces a portrait series on racialized groups. These initiatives support the production of key statistics on the lived experiences of diverse population groups, including communities impacted by Islamophobia.

Conclusion

Discrimination, racism and intolerance continue to harm members of Muslim communities across the country. Hate, in any form, has no place in Canada and runs counter to the values and spirit of our diverse, inclusive, multicultural society. It threatens Canada's safety, peace and prosperity.

Addressing the root causes of Islamophobia, incidents of discrimination, physical violence and online hate against Muslims, and the effects of these events on individuals and communities requires a thorough understanding of current and historic social inequalities. This Government is committed to addressing all forms of hate and discrimination, including Islamophobia, and welcomes the Committee's analysis, views, and constructive recommendations. Moreover, working towards a more diverse, inclusive, and multicultural society continues to be a priority objective.

The measures and efforts described above help advance the Committee's recommendations, thus contributing to the fight against Islamophobia. These efforts aim to empower Muslim people to live, work, and pray in safety, on an equal basis with all Canadians. From Canada's Anti-Racism Strategy and the various steps taken toward its renewal and an Action Plan on Combatting Hate, and funding for community projects and domestic and international engagements, the Government has and will continue to deliver policies, programs, and services to combat racism, discrimination and hate, including Islamophobia.

On behalf of the Government, I would like to thank the Committee for highlighting the issues faced by members of Muslim communities across Canada, and for their valuable insight and recommendations.

Please accept my best wishes.

Sincerely,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Khera', with a stylized flourish at the end.

The Honourable Kamal Khera, P.C., M.P.

c.c: The Honourable Anita Anand, P.C., M.P.
The Honourable Marie-Claude Bibeau, P.C., M.P.
The Honourable Chrystia Freeland, P.C., M.P.
The Honourable Dominic LeBlanc, P.C., M.P.
The Honourable Pascale St-Onge, P.C., M.P.
The Honourable Arif Virani, P.C., M.P.



Gatineau, Canada K1A 0M5

L'honorable Salma Atallahjan, sénatrice
Le Sénat du Canada
Ottawa (Ontario)
K1A 0A4

26 Avril 2024

Madame la Sénatrice,

À titre de ministre de la Diversité, de l'Inclusion et des Personnes en situation de handicap et conformément à l'article 12-23(1) du Règlement du Sénat, j'ai le plaisir de répondre, au nom du gouvernement du Canada (le gouvernement), au sixième rapport du Comité sénatorial permanent des droits de la personne (le comité) intitulé *Combattre la haine : l'islamophobie et ses répercussions sur les musulmans au Canada* (le rapport).

Le gouvernement est reconnaissant du soin et de l'attention que les membres du comité ont accordés à toutes les questions complexes et diverses relatives à l'islamophobie soulevées par les témoins au cours de l'étude. Les musulmans et leurs communautés ont fait l'objet d'attaques violentes d'un bout à l'autre du pays, et ils font face à la haine depuis des décennies en raison de stéréotypes négatifs propagés dans la culture populaire, les médias, les discours politiques et dans la vie de tous les jours, surtout depuis les attaques du 11 septembre 2001 aux États-Unis et les attaques du 7 octobre 2023 contre Israël et le conflit entre Israël et le Hamas qui s'en est suivi.

Le rapport souligne que l'islamophobie recoupe d'autres formes d'oppression, notamment le sexisme et la violence fondée sur le sexe, les sentiments anti-réfugiés/anti-immigration, le racisme envers les personnes noires ou les personnes asiatiques, et la pauvreté. Ces autres formes d'oppression viennent exacerber les obstacles pour les personnes et les communautés.

.../2

L'engagement du gouvernement à l'égard de la lutte contre la haine, le racisme et toutes les formes de discrimination, y compris l'islamophobie, demeure inébranlable puisque ces attitudes sont inacceptables et n'ont pas leur place au Canada. Le gouvernement soutient les musulmans et leurs communautés d'un bout à l'autre du pays. Il reconnaît que l'islamophobie continue d'être une réalité pour les communautés musulmanes et il réaffirme son engagement à prendre des mesures pour prévenir l'islamophobie et la dénoncer et à s'assurer que toutes les formes de violence alimentée par la haine sont systématiquement condamnées.

Pour cette raison, en janvier 2023, Amira Elghawaby a été nommée la première représentante spéciale chargée de la lutte contre l'islamophobie (la représentante spéciale). La représentante spéciale agit à titre de championne, de conseillère, d'experte et de représentante du gouvernement canadien, dans le but de renforcer les efforts de lutte contre l'islamophobie et de favoriser la sensibilisation à l'identité diversifiée et intersectionnelle des musulmans au Canada. La représentante spéciale s'attachera également à faire connaître les identités diverses et croisées des musulmans au Canada et conseillera le gouvernement dans l'élaboration de politiques, de propositions législatives, de programmes et de règlements inclusifs qui reflètent leurs réalités. Ce faisant, la représentante spéciale contribuera également à promouvoir le respect de l'équité, de l'inclusion et de la diversité et à mettre en lumière les importantes contributions des musulmans au tissu national de notre pays.

Le gouvernement répond au rapport du comité en soulignant les efforts continus qu'il déploie dans les cinq domaines thématiques suivants qui correspondent aux recommandations : 1) les initiatives législatives; 2) les initiatives en matière de politiques; 3) le financement de programmes; 4) les initiatives de formation et d'éducation; 5) le renforcement des données.

Thème 1 : Initiatives législatives

Les recommandations 4, 6, 9, 11 et 12 s'inscrivent dans ce thème.

Le gouvernement **appuie les recommandations 4 et 6**. Il reconnaît qu'il est important que le *Code criminel* demeure actuel et que les personnes responsables du système de justice pénale disposent des outils nécessaires pour enquêter plus efficacement sur les crimes motivés par la haine sous toutes ses formes, dissuader la perpétration de ces crimes et les dénoncer. Le gouvernement a mobilisé des partenaires et des intervenants pour trouver des moyens de mieux lutter contre la propagande haineuse et les crimes motivés par la haine et il continue de chercher, selon les priorités, des façons de renforcer les lois fédérales, notamment *le Code criminel*.

Le 26 février 2024, le gouvernement a déposé le projet de loi C-63, *Loi édictant la Loi sur les préjudices en ligne, modifiant le Code criminel, la Loi canadienne sur les droits de la personne et la Loi concernant la déclaration obligatoire de la pornographie juvénile sur Internet par les personnes qui fournissent des services Internet et apportant des modifications corrélatives et connexes à d'autres lois*. Le projet de loi propose notamment de modifier le *Code criminel* afin de créer une nouvelle infraction de crime haineux, d'alourdir les peines pour les quatre infractions de propagande haineuse existantes et de créer un nouvel engagement de ne pas troubler l'ordre public afin d'empêcher la commission de crimes motivés par la haine.

La *Loi sur les préjudices en ligne* aurait notamment pour objet de promouvoir la sécurité en ligne des personnes au Canada, de réduire les préjudices qui leur sont causés par le contenu préjudiciable en ligne et de veiller à ce que les exploitants de services de médias sociaux assujettis à la loi soient transparents et tenus de rendre des comptes à l'égard des obligations qui leur incombent au titre de la loi.

La nouvelle infraction de crime haineux s'appliquerait à toute infraction au *Code criminel* ou à toute autre loi fédérale motivée par la haine envers une personne en raison de sa race, de son origine nationale ou ethnique, de sa langue, de sa couleur, de sa religion, de son sexe, de son âge, de son handicap mental ou physique, de son orientation sexuelle, de son identité ou de son expression de genre. Il serait passible d'une peine maximale d'emprisonnement à vie dans les cas les plus graves. Les tribunaux chargés de prononcer les peines ont le pouvoir discrétionnaire d'imposer des sanctions appropriées pour l'ensemble des comportements répréhensibles visés par l'infraction proposée. Dans tous les cas, les tribunaux sont tenus d'imposer des peines proportionnées qui reflètent la gravité de l'infraction et le degré de responsabilité du contrevenant.

L'inculpation en vertu de la nouvelle infraction de crime haineux contribuerait à améliorer la collecte de données et le suivi des crimes motivés par la haine au Canada, ce qui permettrait aux gouvernements du pays, aux forces de l'ordre et aux victimes de mieux comprendre comment les personnes qui commettent un crime haineux sont inculpées et poursuivies et comment ces crimes sont traités par les tribunaux.

Afin de mieux refléter les dangers causés par ceux qui diffusent de la propagande haineuse et de dénoncer ces actes de manière plus appropriée en fonction de leur degré de gravité, le projet de loi C-63 propose également d'augmenter les peines maximales pour les quatre infractions liées à la propagande haineuse, à savoir préconiser ou promouvoir le génocide contre un groupe identifiable; inciter à la haine contre un groupe identifiable en communiquant, dans un endroit public, des déclarations susceptibles d'entraîner une violation de la paix; communiquer des déclarations, autrement que dans le cadre d'une conversation privée, afin de fomenter volontairement la haine contre un groupe identifiable; et promouvoir volontairement l'antisémitisme en niant, minimisant ou excusant l'Holocauste. Le fait de préconiser ou de promouvoir le génocide d'un groupe identifiable serait passible d'une peine maximale d'emprisonnement à perpétuité, au lieu de cinq ans, et les trois autres infractions de propagande haineuse seraient passibles d'une peine maximale d'emprisonnement de cinq ans en cas de mise en accusation.

Le projet de loi C-63 introduirait également une définition de la « haine » dans les dispositions du *Code criminel* relatives à la propagande haineuse. D'après des décisions antérieures de la Cour suprême du Canada, la « haine » implique « la détestation ou la diffamation » et est plus forte que le dédain ou l'aversion. La définition de la « haine » s'appliquerait également à la nouvelle infraction de crime haineux.

Enfin, le projet de loi C-63 propose d'adopter un nouvel engagement de ne pas troubler l'ordre public visant à prévenir les infractions liées à la propagande haineuse ou aux crimes haineux. Toute personne, y compris les victimes potentielles de crimes haineux ou de propagande haineuse, pourrait demander un engagement à ne pas troubler l'ordre public à l'encontre de l'auteur potentiel de l'infraction afin d'empêcher que ces crimes ne soient commis. La violation de l'engagement à ne pas troubler l'ordre public proposé serait passible d'une peine maximale de quatre ans d'emprisonnement, soit la même peine que celle prévue pour la violation d'autres engagements à ne pas troubler l'ordre public. Comme un certain nombre d'autres engagements à ne pas troubler l'ordre public prévus par le *Code criminel*, l'engagement de ne pas troubler l'ordre public proposé nécessiterait le consentement du procureur général et devrait être approuvé par les tribunaux.

Le projet de loi C-63 propose également d'apporter des modifications à la *Loi canadienne sur les droits de la personne* et au *Code criminel*. Le projet de loi apportera des modifications à la *Loi canadienne sur les droits de la personne* afin d'inclure une nouvelle pratique discriminatoire, soit le fait de communiquer un discours haineux en ligne, qui permettrait aux personnes et aux groupes de déposer des plaintes auprès de la Commission canadienne des droits de la personne contre les personnes qui diffusent des propos haineux en ligne. L'objectif est de supprimer le discours haineux en ligne et de réparer les préjudices subis. Le Tribunal canadien des droits de la personne serait en mesure d'ordonner trois types de mesures correctives : ordonner la suppression et la cessation de la communication du discours haineux (par exemple, en le supprimant en ligne); accorder une indemnisation pouvant aller jusqu'à 20 000 dollars à une victime personnellement identifiée dans le discours haineux, si la victime peut prouver qu'elle a souffert du discours haineux; et payer une amende pouvant aller jusqu'à 50 000 dollars, uniquement si cela s'avère nécessaire pour garantir le respect de la loi.

Ces modifications proposées visent à fournir aux utilisateurs un recours lorsqu'ils font face à des discours haineux en ligne qui ciblent des individus ou des groupes d'individus sur le fondement d'un motif de distinction illicite, notamment les utilisateurs musulmans qui sont confrontés à des discours haineux fondés sur la religion, la race, l'origine ethnique ou nationale, ou d'autres motifs dans la liste.

Le gouvernement prend note de la recommandation 9.

L'Agence du revenu du Canada (ARC ou Agence) sélectionne les organismes de bienfaisance à contrôler en fonction du risque. L'affiliation religieuse d'un organisme de bienfaisance n'est pas un facteur de sélection. Les allégations de partialité soulevées par certains organismes caritatifs dirigés par des personnes musulmanes ont largement porté sur les efforts de conformité entrepris par la Division de la recherche et de l'analyse (DRA) de l'ARC plutôt que sur le programme général de conformité pour les organismes caritatifs. La DRA est chargée de traiter les risques liés aux abus en matière de financement des activités terroristes, qui touchent très peu d'organismes de bienfaisance au Canada. À cet égard, la DRA suit un processus de planification de la vérification qui garantit que seuls les dossiers présentant le plus grand risque de non-conformité sont vérifiés, et elle effectue les vérifications en utilisant les mêmes politiques et processus que ceux qui s'appliquent au programme général de conformité. Depuis 2008, année de la création de la DRA, l'ARC a réalisé un total de 7 967 vérifications d'organismes de bienfaisance. La DRA a mené 39 vérifications et a proposé la révocation dans seulement 14 cas. Le nombre total de vérifications effectuées par la DRA représente moins de 0,5 pour cent de toutes les vérifications d'organismes de bienfaisance depuis 2008.

En réponse aux allégations de partialité, le Bureau de l'ombudsman des contribuables (BOC) a effectué un examen qui a révélé que les critères d'évaluation des risques de l'ARC pour la sélection des vérifications étaient raisonnables et que les parties prenantes rencontrées par le BOC, notamment les organismes de bienfaisance dirigés par des personnes musulmanes, étaient d'avis que les employés de l'ARC avec qui ils ont traité ont effectué des vérifications de façon professionnelle et courtoise. L'ARC applique la *Loi de l'impôt sur le revenu* (LIR) de la même façon tout au long de l'exploitation d'un organisme de bienfaisance enregistré, que l'organisme soit de nature religieuse ou non. De plus, les organismes de bienfaisance s'opposeraient probablement à l'obligation de fournir des renseignements qui ne sont pas strictement nécessaires à l'administration de la LIR. Si le gouvernement adoptait une législation qui obligerait l'ARC à publier des données sur les organismes enregistrés qui font l'objet d'une vérification et qui voient leur statut révoqué, l'Agence serait obligée de publier les données sur toutes les révocations et les vérifications, pas uniquement celles des organismes religieux.

En outre, dans le cadre de son examen, le BOC a formulé une recommandation, soit que l'ARC crée un cours de formation obligatoire sur les préjugés inconscients pour les employés de l'ARC de la Direction des organismes de bienfaisance et qu'elle offre avant tout la formation aux personnes qui participent au processus de vérification, y compris les décideurs.

L'ARC était d'accord avec la recommandation du BOC. Les employés de l'ARC avaient déjà commencé à participer à des cours et à des activités d'apprentissage sur le thème de la diversité, de l'inclusion et des préjugés dans le cadre de la mise en œuvre plus vaste du plan d'action de l'ARC sur l'inclusion, l'équité, la diversité et la lutte contre le racisme, et afin de respecter l'engagement de l'ARC à s'efforcer de sensibiliser et à offrir des occasions d'apprentissage qui visent à accroître les connaissances des membres de la direction et des employés sur des sujets comme les préjugés inconscients et l'inclusion. Reconnaissant la nécessité d'établir et de promouvoir une culture de respect, d'empathie, de diversité et d'inclusion dans le cadre de son travail, la Direction des organismes de bienfaisance de l'ARC avait déjà pris l'initiative de recenser et d'offrir un grand nombre de cours différents sur ces thèmes afin d'intégrer chacun de ces éléments dans les services qu'elle fournit au public.

En vue de continuer à instaurer et à promouvoir une culture de respect, d'empathie, de diversité et d'inclusion dans son travail, l'ARC s'est engagée à mettre en œuvre plusieurs mesures en réponse au rapport du BOC :

- Ajouter une formation obligatoire sur les préjugés inconscients à l'entente de rendement de tous les employés de l'ARC occupant un poste d'une durée indéterminée, à moins que l'employé ait suivi une telle formation au cours des deux dernières années. En date du 29 février 2024, le taux d'achèvement de la formation obligatoire sur les préjugés inconscients et l'inclusion était de 91 pour cent pour l'ensemble de l'Agence.
- Continuer d'offrir une formation, sur une base volontaire, à tous les employés occupant un poste d'une durée déterminée.
- Pour la Direction des organismes de bienfaisance, faire en sorte que le cours de l'ARC « AC1257-000 – Préjugés inconscients : développer des outils pour comprendre l'esprit », soit obligatoire pour tous les employés et les décideurs qui participent au processus de vérification des organismes de bienfaisance et, éventuellement, pour tous les employés de la Direction des organismes de bienfaisance.

- Veiller à ce que tout le personnel de la Direction des organismes de bienfaisance qui participe au processus de vérification, y compris les décideurs, se familiarise avec l'outil de travail de l'ARC portant sur le jugement professionnel, le scepticisme et l'impartialité.
- Mettre à jour tous les produits de formation de la Direction des organismes de bienfaisance, le cas échéant, afin d'y inclure des renseignements sur les préjugés inconscients.

L'ARC demeure déterminée à ce que ses employés soient en mesure de servir tous les Canadiens avec empathie et respect. La Direction des organismes de bienfaisance veillera à ce que tous les employés suivent une nouvelle série de formations obligatoires dans les domaines des préjugés inconscients, des compétences culturelles et de la littératie religieuse. La Direction des organismes de bienfaisance veillera également à ce que les employés suivent tous les ans une formation d'appoint.

Le gouvernement **n'appuie pas la recommandation 11**. En vertu de la LIR, les organismes enregistrés disposent de soutiens fiscaux importants, notamment une exonération de l'impôt sur le revenu et la capacité de remettre des reçus officiels de dons pour des cadeaux. En retour, les organismes de bienfaisance doivent suivre des règles pour s'assurer de l'intégrité du système fiscal et veiller à ce que les fonds donnant droit à une aide fiscale soient utilisés à des fins de bienfaisance.

L'administration de la LIR est la responsabilité de l'ARC, et l'Agence adopte généralement une approche progressive afin d'assurer l'observation de la loi par les organismes de bienfaisance. L'Agence donne beaucoup d'orientation, d'éducation et d'information aux organismes de bienfaisance pour les aider à comprendre les règles et à observer la loi de façon volontaire.

L'ARC mène également des vérifications et, si une vérification révèle une inobservation, l'ARC envoie une lettre d'éducation à l'organisme ou elle peut exiger qu'un organisme conclue une entente d'observation. En cas d'inobservation grave, l'Agence peut proposer de suspendre temporairement les privilèges de l'organisme de bienfaisance de produire des reçus de dons ou son statut de donataire reconnu ou imposer des pénalités financières ou révoquer son enregistrement.

Grâce à un certain nombre d'engagements et à une série de mesures prises par l'ARC à la suite de la recommandation formulée dans l'examen du BOC, la Direction des organismes de bienfaisance de l'ARC s'est engagée et s'engage toujours à maintenir un processus de vérification rigoureux, mais équitable et transparent des organismes de bienfaisance enregistrés. En outre, les organismes de bienfaisance enregistrés ont déjà accès à un ensemble de mécanismes d'appel robustes. Lorsqu'un organisme de bienfaisance n'est pas d'accord avec la décision prise par la Direction des organismes de bienfaisance, il peut, en premier lieu, contester la décision auprès de la Direction générale des appels de l'ARC. Cette direction générale mène un examen impartial de la décision prise par la Direction des organismes de bienfaisance et peut confirmer, annuler ou modifier cette décision. Cet examen est complètement confidentiel. De plus, au cours du processus d'opposition, l'organisme de bienfaisance peut fournir de nouveaux renseignements et de nouvelles preuves, ainsi que d'autres documents et renseignements pour répondre aux préoccupations de l'ARC. Si l'organisme n'accepte pas la décision, il peut interjeter appel soit devant la Cour canadienne de l'impôt ou la Cour d'appel fédérale, selon la question en litige.

Même s'il y a toujours place à l'amélioration, le gouvernement est d'avis que les processus existants pour administrer l'enregistrement et la révocation de l'enregistrement des organismes de bienfaisance fonctionnent comme il se doit. En ce qui a trait aux demandes d'enregistrement, l'ARC accepte la vaste majorité des demandes d'enregistrement présentées par les organismes et refuse moins de 2 pour cent des demandes présentées par année. Grâce à l'approche graduelle utilisée par l'ARC pour l'observation, au cours des cinq dernières années, seulement 10 pour cent des organismes qui ont fait l'objet d'une vérification ont fait l'objet d'une sanction, que ce soit une suspension proposée, une pénalité financière ou une révocation proposée. Depuis l'instauration du processus d'opposition impartial pour les organismes de bienfaisance par l'ARC en 2005, environ 30 pour cent des différends qui portaient sur des refus d'enregistrement et 15 pour cent des différends qui portaient sur des révocations proposées découlant des vérifications ont été réglés en faveur de l'organisme de bienfaisance.

Le gouvernement croit qu'un organisme civil indépendant créé pour examiner les décisions de la Direction des organismes de bienfaisance de l'ARC offrirait une protection moins rigoureuse et moins spécialisée qu'offrent le mécanisme d'opposition actuel de la Direction générale des appels et les recours d'appel devant la Cour canadienne de l'impôt et la Cour fédérale d'appel. Ajouter un organisme civil serait également un dédoublement des mécanismes.

Le gouvernement **prend note de la recommandation 12**. Le 11 décembre 2023, le groupe de travail indépendant qui avait pour mandat de conseiller le ministre du Travail sur la façon de moderniser et de renforcer le cadre fédéral de la *Loi sur l'équité en matière d'emploi* a rendu public son rapport final intitulé « Réaliser et soutenir l'équité en matière d'emploi : un cadre transformatif ». Le même jour, le gouvernement a annoncé qu'il appuyait les recommandations formulées par le groupe de travail et a pris de premiers engagements envers la modernisation de la Loi, y compris la présentation de mesures législatives.

Dans son rapport, le groupe de travail a indiqué que, malgré de vastes consultations, il « n'[avait] pas reçu d'observations de la part de nombreux groupes concernés au sein de la population au-delà de la fonction publique fédérale, qui souhaitaient [que le groupe de travail envisage] d'ajouter les minorités religieuses aux groupes visés par l'équité en matière d'emploi ». Le groupe de travail a recommandé ce qui suit : « L'inclusion des minorités religieuses dans le champ d'application de la *Loi sur l'équité en matière d'emploi* devrait faire l'objet d'une étude approfondie par la Commission du droit du Canada nouvellement établie ». Le groupe de travail a également fait un appel « à un engagement en faveur d'une approche intersectionnelle et désagrégée à l'égard des groupes visés par l'équité en matière d'emploi » et mis l'accent sur la nécessité d'éliminer les obstacles, ce qui, selon le groupe de travail, devrait répondre à la plupart des préoccupations à l'égard des minorités religieuses dans le milieu de travail.

L'engagement du gouvernement envers l'élimination des obstacles dans le milieu de travail demeure inébranlable. Il faut étudier davantage l'enjeu de la discrimination fondée sur la foi et l'inclusion des minorités religieuses dans le champ d'application de la *Loi sur l'équité en matière d'emploi*.

Thème 2 : Initiatives en matière de politiques

Les recommandations 3, 5, 7, 8 et 10 s'inscrivent dans ce thème.

Le gouvernement **prend note de la recommandation 3 concernant l'établissement d'une ligne fédérale d'assistance téléphonique.** Étant donné que la responsabilité de l'administration de la justice relève de la compétence constitutionnelle des provinces et des territoires, toute mesure de soutien à cette recommandation nécessiterait une entente entre tous les ordres de gouvernement dans l'ensemble du pays. On craint que l'établissement d'une ligne fédérale d'assistance téléphonique entraîne un dédoublement des lignes d'assistance téléphonique et des services qui existent déjà au niveau des provinces, des territoires et des municipalités. De plus, une ligne fédérale d'assistance téléphonique pourrait entraîner des risques pour la sécurité et le bien-être dans les cas où les lignes d'urgence (comme le 911) seraient contournées pour répondre à une situation nécessitant immédiatement des services de police.

Le gouvernement **prend note de la recommandation 5.** Le gouvernement fait remarquer que la *Loi sur la diffusion continue en ligne* est entrée en vigueur le 27 avril 2023 et constitue la première réforme majeure à la *Loi sur la radiodiffusion* depuis 1991. La loi modifiée donnera à la population canadienne davantage d'occasions de se voir dans ce qu'elle regarde et ce qu'elle écoute, dans un nouveau cadre plus représentatif du Canada d'aujourd'hui. Ces modifications comprennent des objectifs nouveaux et renforcés dans la politique de radiodiffusion pour le Canada concernant la représentation des personnes du Canada, notamment des personnes issues des communautés noires ou d'autres communautés racialisées ou encore des personnes ayant diverses origines ethnoculturelles, divers statuts socioéconomiques, diverses capacités et situations de handicap, orientations sexuelles, identités et expressions de genre et différents âges.

Le 14 novembre 2023, l'honorable Pascale St-Onge, ministre du Patrimoine canadien, a publié les orientations stratégiques finales pour appliquer la *Loi sur la diffusion continue en ligne* au Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (le CRTC), le tribunal administratif quasi judiciaire et l'organisme de réglementation. Ces orientations finales donnent au CRTC des instructions pour veiller à ce que la réglementation soit équitable, juste et souple et exigent du CRTC qu'il consulte des membres de groupes en quête d'équité et de groupes ethnoculturels, y compris les communautés noires et d'autres communautés racialisées. Le CRTC mène actuellement des instances publiques pour la mise en œuvre de ces nouveaux objectifs qui devraient être terminées en 2025.

Afin de protéger la population canadienne contre la désinformation ou le contenu haineux diffusé par des radiodiffuseurs canadiens ou étrangers, le CRTC évaluera les plaintes et les éléments de preuve présentés concernant des contenus qui ne seraient pas conformes à la réglementation ou aux normes du Canada en matière de radiodiffusion.

Le gouvernement **prend note de la recommandation 7**. La *Loi de 2017 sur la sécurité nationale* exige qu'un ou plusieurs comités parlementaires procèdent à un examen approfondi de la Loi. C'est à ces comités, et non au gouvernement, qu'il appartient de déterminer si cet examen complet doit, par exemple, prendre en compte l'islamophobie systémique. Le gouvernement évalue continuellement le cadre de sécurité nationale pour s'assurer que nos lois soient en phase avec l'évolution des menaces, qu'elles défendent les valeurs de transparence et de respect des droits de la personne du Canada et qu'elles sont compatibles avec l'engagement du gouvernement à lutter contre la discrimination systémique, le racisme et la haine.

Le gouvernement **prend note de la recommandation 8**. Le gouvernement est déterminé à lutter contre le racisme systémique lorsqu'il se trouve dans les institutions, les politiques, les programmes et les services fédéraux. Le rapport de l'évaluation nationale des risques inhérents (ENRI) est clair sur le fait qu'en aucun cas cette évaluation ne doit être utilisée comme fondement ou comme justification pour des comportements discriminatoires envers des communautés précises au Canada ou à l'étranger. Le gouvernement poursuivra sa recherche pour cibler des mesures pouvant être mises en place pour atténuer le risque que l'islamophobie influence le processus d'ENRI.

Pendant que le gouvernement se prépare à mettre le rapport de l'évaluation nationale sur des risques inhérents à jour, des représentants du gouvernement dialoguent avec des experts au sujet de l'atténuation des préjugés, et la ministre des Finances peut solliciter des conseils auprès de la représentante spéciale. Le gouvernement entreprend une consultation continue auprès du secteur caritatif et poursuivra les consultations sur cette question en vue d'intégrer tout autre changement à la prochaine publication du rapport de l'évaluation nationale sur des risques inhérents.

La recommandation 8 est conforme à la politique du gouvernement, cependant, une analyse plus poussée est nécessaire pour déterminer quelles mesures supplémentaires peuvent être mises en place pour atténuer les risques que l'islamophobie influence le processus d'ENRI. Plus précisément, le rapport d'ENRI consolide et résume l'information en provenance de partenaires de la sécurité nationale. Par conséquent, les mesures d'atténuation en place pour la prévention des préjugés de manière plus générale comprennent l'établissement de priorités en matière de renseignement. La cueillette, l'évaluation ainsi que la diffusion du renseignement devraient également être prises en compte. Les initiatives du gouvernement en matière de formation et d'éducation décrites dans le présent document contribueront à mener à des changements structurels et systémiques en appui à cette recommandation.

Le gouvernement **prend note de la recommandation 10**. Le 8 mars 2023, l'Office de surveillance des activités en matière de sécurité nationale et de renseignement (OSSNR) a entamé une revue de la Division de la revue et de l'analyse au sein de la Direction des organismes de bienfaisance de l'ARC. La revue examinera la manière dont la division cible des organismes de bienfaisance enregistrés pour faire l'objet d'un examen approfondi et d'une évaluation du risque de financement d'activités terroristes. Elle se penchera également sur les processus de vérification de la division, notamment sur la détermination des résultats de vérification. L'ARC accueille cette revue et coopère entièrement avec l'OSSNR.

Thème 3 : Financement des programmes

La recommandation 3 (qui porte sur la lutte contre les crimes motivés par la haine, en ce qui a trait à : « soutenir directement les personnes et les communautés touchées » et « améliorer le Programme de financement des projets d'infrastructure de sécurité ») s'inscrit dans ce thème.

Le gouvernement **prend note de la recommandation 3**. Le gouvernement reconnaît les conséquences dévastatrices des crimes motivés par la haine sur les personnes touchées, les communautés et la société en général.

Des mesures importantes ont déjà été mises en place pour répondre aux appels à l'amélioration de l'administration du Programme de financement des projets d'infrastructure de sécurité (PFPIIS), notamment : réduire la complexité du processus de demande et offrir de meilleures ressources en ligne; améliorer les processus de sélection et de prise de décision; augmenter la durée maximale autorisée des projets et créer un volet de soutien en cas d'incident grave motivé par la haine pour les organisations qui ont été victimes d'incidents motivés par la haine.

Le budget de 2023 a accordé une somme supplémentaire de 49,5 millions de dollars sur cinq ans à Sécurité publique Canada pour l'amélioration et l'expansion du PFPIIS et pour le rendre mieux adapté aux besoins changeants en matière de sécurité des communautés. En outre, à l'automne 2023, en réponse aux inquiétudes ressenties dans de nombreuses communautés en raison d'événements à l'international, une somme supplémentaire de 5 millions de dollars a été mise à disposition à titre de mesure temporaire dans le cadre du PFPIIS afin d'améliorer les mesures de sécurité de façon urgente. Des changements permanents ont également été apportés pour assurer que le PFPIIS répond rapidement aux besoins immédiats des communautés. Les demandeurs peuvent maintenant demander du financement pour du personnel de sécurité temporaire ainsi que pour la mise en place de mesures de sécurité à des installations communautaires privées sans but lucratif comme des garderies et espaces de bureaux.

Par ailleurs, le gouvernement offre du soutien direct aux personnes et aux communautés touchées par les crimes motivés par la haine au moyen d'une variété de programmes de financement, notamment :

- Le Programme de soutien aux communautés, au multiculturalisme et à la lutte contre le racisme (SCMLR) et le Programme d'action et de lutte contre le racisme (PALR), maintenant consolidés en un seul programme intitulé le **Programme de soutien au multiculturalisme et à la lutte contre le racisme (PSMLR)**, font partie de la Stratégie canadienne de lutte contre le racisme. Le PSMLR a financé des initiatives qui soutiennent les communautés dans leurs efforts pour contrer le racisme et la discrimination, promouvoir la compréhension interculturelle et interconfessionnelle et favoriser les possibilités équitables. Le PALR a financé des projets ayant pour objectif d'éliminer les obstacles systémiques à l'emploi, à la justice et à la participation sociale chez les peuples autochtones, les communautés racialisées et les minorités religieuses. Le PALR a également financé des projets ciblant la haine en ligne et faisant la promotion de la littératie numérique.
- Le **Fonds d'aide aux victimes du ministère de la Justice du Canada**, un programme de subventions et de contributions qui soutient une grande variété d'activités en lien avec les victimes de crimes. Les activités financées encouragent l'élaboration de nouvelles approches, font la promotion de l'accès à la justice, améliorent les capacités des fournisseurs de services, favorisent la création de réseaux d'aiguillage et contribuent à faire connaître davantage les services offerts aux victimes de crimes et à leurs familles.
- Le **Centre canadien d'engagement communautaire et de prévention de la violence** déploie des efforts pour la prévention de toutes les formes de violence extrémiste, y compris les formes extrêmes de violence motivée par la haine et l'extrémisme violent à caractère idéologique ciblant les communautés musulmanes. Par le truchement du Centre canadien, le gouvernement du Canada a élargi sa réponse à l'extrémisme violent, plus particulièrement en investissant dans la prévention de la radicalisation menant à la violence conformément à ce qui est formulé dans la Stratégie nationale sur la lutte contre la radicalisation menant à la violence. L'objectif de la prévention est d'empêcher la radicalisation menant à la violence de se produire dès le départ et d'intervenir le plus tôt possible lorsque cela survient, en ligne et hors ligne. Le principal mécanisme de financement du Centre canadien est le programme de subventions et de contributions du

- Fonds de résilience des collectivités**, qui accorde une aide financière à la société civile, aux organismes de première ligne et aux chercheurs qui travaillent à améliorer la compréhension du Canada et sa capacité d’agir en matière de prévention et de lutte contre l’extrémisme violent en ligne et hors ligne. En mai 2023, le gouvernement a annoncé l’octroi de plus de 25 millions de dollars pour des projets de lutte à la radicalisation menant à la violence par l’entremise du fonds. D’autres projets et d’autres appels de propositions seront annoncés au fil du temps.
- Le **Programme de contributions en matière de citoyenneté numérique** offre du soutien aux organisations de la société civile et aux chercheurs pour améliorer la compréhension des préjudices en ligne et renforcer la résilience citoyenne par rapport à ces préjudices. À ce jour, le programme a accordé près de 250 000 \$ en soutien à des projets émanant de l’Université de Carleton, l’Université Simon Fraser et l’Université Concordia qui visent à comprendre la création et la propagation des discours islamophobes.
 - Le financement de la **Fondation canadienne des relations raciales (FCRR)**, notamment pour soutenir la création d’un outil de rapport d’incident pour les crimes haineux en collaboration avec le Conseil national des musulmans canadiens et la mosquée Dar Al-Taweed pour augmenter la déclaration par un tiers (lancé le 20 janvier 2024); et la création de services de soutien aux victimes pour les communautés musulmanes de London, suite à l’assassinat d’une famille en juin 2021 dans cette ville.

Thème 4 : Initiatives de formation et d’éducation

Les recommandations 1, 2 et 3 (portant sur la lutte contre les crimes motivés par la haine, notamment par « l’élaboration de normes nationales et de formation pour la police » et en considérant offrir « plus d’outils et de ressources aux services de police ») s’inscrivent dans ce thème.

Le gouvernement prend note des recommandations 1,2 et des éléments de la recommandation 3 présentés ci-dessus.

Les initiatives de formation et d'éducation nécessitent une coordination par le gouvernement fédéral avec ses homologues des provinces, des territoires et des municipalités, ainsi qu'une collaboration entre les différents ordres de gouvernement. Par exemple, en réponse à la montée des incidences de crimes haineux, en novembre 2023, la ministre de la Diversité, de l'Inclusion et des Personnes en situation de handicap et ses homologues provinciaux et territoriaux ont publié une déclaration commune dans laquelle ils réitèrent qu'« en tant que dirigeants, il nous incombe à tous de rassembler nos communautés en favorisant l'inclusion, le respect de la diversité et la protection des droits et des libertés de tout le monde ». Cette déclaration réaffirme l'engagement collectif à lutter contre toutes les formes de haine et d'intolérance grâce à une variété de moyens, en particulier la formation et l'éducation.

Le gouvernement **prend note de la recommandation 1** et s'engage à poursuivre l'élaboration de produits de formation et d'éducation pour favoriser une fonction publique diversifiée, équitable et inclusive et pour lutter contre le harcèlement, la discrimination et la violence dans le lieu de travail. Le gouvernement par l'entremise du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada encourage fortement les organisations à appuyer les formations sur la lutte contre le racisme, l'équité, l'inclusion et les préjugés inconscients, et ce, pour l'ensemble des fonctionnaires de l'administration publique centrale. La formation est un élément faisant partie des stratégies d'apprentissage qui peut mener à des changements structurels et systémiques. Le Forum des conférenciers fédéraux sur l'expérience vécue, qui est un forum permettant aux fonctionnaires de partager des expériences vécues en lien avec la santé mentale, l'accessibilité, la diversité et l'inclusion est une autre des initiatives. Il est essentiel de renforcer la sensibilisation et la compréhension relativement à ces questions par de multiples voies pour permettre aux fonctionnaires d'offrir avec succès des programmes et des services aux populations que nous servons.

L'École de la fonction publique du Canada (EFPC ou École) joue un rôle essentiel dans le changement de culture grâce à l'élaboration et à la prestation de programmes d'enseignement pour éduquer les fonctionnaires au sujet de notre histoire culturelle et institutionnelle et notre responsabilité collective pour améliorer la responsabilisation. L'EFPC dispose de produits d'apprentissage visant à prévenir et à contrer l'islamophobie, comme ceux qui portent sur le racisme systémique et la discrimination, l'équité, la diversité et l'inclusion ainsi que la santé mentale.

Des produits d'apprentissage portant sur les préjugés inconscients sont offerts aux fonctionnaires sur la plateforme d'apprentissage de l'École, à rythme libre ou dirigés par un instructeur. Du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023, 96 222 fonctionnaires ont suivi les cours portant sur les préjugés inconscients offerts par l'École. De plus, l'EFPC élabore actuellement un produit d'apprentissage à rythme libre provisoirement intitulé « Introduction à l'intersectionnalité », dont l'objectif sera de sensibiliser les apprenants et d'accroître leur compréhension par rapport à des questions abordées dans le rapport du comité sur la nature intersectionnelle de l'islamophobie.

L'EFPC continuera à collaborer avec le ministère du Patrimoine canadien (PCH), notamment avec la représentante spéciale, et avec Emploi et Développement social Canada (ESDC) au sujet des produits d'apprentissage liés à l'islamophobie. Plus particulièrement, en respectant l'approche « Rien sans nous », l'École profite des conseils de la représentante spéciale et collabore avec le Réseau des employés fédéraux musulmans pour créer conjointement des produits sur ce sujet.

Le Secrétariat fédéral de lutte contre le racisme, qui est établi à ESDC, a élaboré un **cadre de lutte contre le racisme** qui consiste en une série d'outils sur mesure conçus pour permettre aux fonctionnaires d'intégrer des considérations sur l'antiracisme à leur travail dans plusieurs secteurs d'activités comme l'élaboration de politiques, l'approvisionnement ainsi que les subventions et contributions. Le cadre fait l'objet d'un projet pilote en ce moment.

En ce qui a trait à la **formation à l'intention de la magistrature fédérale**, le gouvernement reconnaît l'importance d'une magistrature ayant reçu une formation approfondie ainsi que le rôle que joue l'éducation juridique pour accroître la confiance que le public accorde au système de justice. Le principe constitutionnel de l'indépendance judiciaire exige que la formation des juges relève du système judiciaire. Ce principe est reconnu en outre dans le Protocole d'entente d'avril 2022 sur la formation des juges entre le gouvernement du Canada et le très honorable Richard Wagner, juge en chef du Canada et président du Conseil canadien de la magistrature. Le respect de ce principe est nécessaire pour assurer le maintien de la confiance du public à l'égard d'une magistrature impartiale et libre d'influence ou d'ingérence de la part du pouvoir exécutif.

En mai 2021, le projet de loi C-3 parrainé par le gouvernement, la *Loi modifiant la Loi sur les juges* est entrée en vigueur, apportant de nombreuses modifications à la *Loi sur les juges* notamment au sujet de la formation des juges sur des questions liées au droit relatif aux agressions sexuelles et au contexte social, lequel comprend le racisme et la discrimination systémiques. La formation sur le contexte social est conçue de manière à enseigner aux juges la sensibilité et les compétences nécessaires pour garantir que toutes les personnes qui se présentent dans la salle d'audience sont traitées avec respect et équité. L'ancien projet de loi C-3 souligne le fait que le gouvernement comprend que la formation des juges contribue à accroître la confiance du public envers le système de justice tout en respectant la nécessité d'un contrôle judiciaire sur la formation des juges.

Le gouvernement accorde sa confiance au travail du Conseil canadien de la magistrature et de l'Institut national de la magistrature et reconnaît que leurs efforts ont fait du Canada un chef de file international dans le domaine de la formation continue des juges.

Le gouvernement **prend note de la recommandation 2**. La recommandation en faveur d'une campagne multimédia est conforme aux engagements du gouvernement de lutter contre le racisme, la discrimination et les crimes haineux grâce à *Construire une fondation pour le changement : La stratégie canadienne de lutte contre le racisme 2019-2022*. Cette recommandation est également conforme aux demandes visant à inciter le gouvernement à collaborer avec des communautés musulmanes pour mettre en œuvre des initiatives fédérales de lutte contre l'islamophobie et la violence alimentée par la haine suite au Sommet national sur l'islamophobie en juillet 2021.

Cette recommandation est complémentaire aux engagements du gouvernement, pris dans le cadre du budget de 2022, de fournir 85 millions de dollars sur quatre ans, à partir de l'exercice 2022-2023, pour une nouvelle Stratégie de lutte contre le racisme et l'élaboration du tout premier plan d'action canadien de lutte contre la haine.

Le gouvernement souligne également le travail de la représentante spéciale qui, au cours de sa première année en poste, avec le soutien de PCH, a réussi à diffuser le guide pratique pour comprendre les crimes haineux à l'endroit des musulmans de l'Organisation européenne de coopération économique en appui à l'éducation en matière d'application de la loi, renforçant ainsi la boîte à outils du Canada pour lutter contre l'islamophobie. À l'occasion du Mois de l'histoire islamique de 2023, une campagne d'affichage pour les femmes et les filles musulmanes a été lancée afin de mettre de l'avant le dynamisme et la résilience des femmes et des filles musulmanes, compte tenu de la vague d'attaques motivées par la haine sur les femmes visiblement musulmanes entre 2020 et 2021. Le 29 janvier 2024, pour souligner l'anniversaire du massacre de la mosquée de Québec, la représentante spéciale a été présentée lors de l'événement organisé par l'EFPC intitulé « Notre tissu social : Combattre l'islamophobie ». La représentante spéciale poursuivra ses efforts de sensibilisation et d'éducation du public relativement aux communautés musulmanes du Canada et de promotion des activités du Canada pour lutter contre l'islamophobie.

Le gouvernement note que, conformément à son mandat visant à soutenir les efforts de lutte contre le racisme systémique et l'islamophobie par l'éducation et la sensibilisation du public, la représentante spéciale travaille sur des outils qui fourniront des conseils pour prévenir et combattre l'islamophobie et aider à expliquer ce que signifie l'islamophobie, comment elle peut se manifester et quels sont les recours pour les victimes.

Finalement, le gouvernement **prend note des deux éléments de la recommandation 3 mentionnés précédemment**, soit, de lutter contre les crimes motivés par la haine par « l'élaboration de normes nationales et de formation pour la police » et d'envisager de « fournir plus d'outils et de ressources aux services de police ». Ceci étant dit, l'administration de la justice, y compris la responsabilité des services de police, relève de la compétence des provinces et des territoires. Par conséquent, le pouvoir d'établir des normes relatives aux services de police du commissaire de la GRC en vertu de la *Loi sur la Gendarmerie royale du Canada* se limite à la GRC; les normes relatives aux services de police des autres services de police relèvent de la responsabilité des provinces et des territoires.

Les services de police communautaires, qui comprennent notamment la sensibilisation et la mobilisation communautaires, jouent un rôle important dans la prévention des crimes motivés par la haine et la lutte contre ceux-ci. La GRC, dans le cadre de sa politique opérationnelle nationale sur les crimes motivés par la haine encourage les enquêteurs à mieux connaître leurs communautés afin qu'ils soient mieux à même d'apporter leur soutien aux victimes de ces crimes.

La GRC gère également la Communauté de pratique nationale de la GRC sur les crimes et les incidents motivés par la haine, qui a été établie en septembre 2020. L'objectif de cette communauté de pratique est d'offrir une tribune qui favorise les interactions continues et régulières entre des membres de la GRC et d'autres professionnels de l'application de la loi, pour discuter de certaines questions et partager de l'information et des expériences relatives aux crimes et aux incidents motivés par la haine. La communauté de pratique comprend divers représentants de la GRC, ainsi que d'autres ministères et services de police.

Établi en 2022 et coprésidé par la GRC et la FCRR, le **Groupe de travail sur la lutte contre les crimes haineux** comprend des représentants en provenance de petits, moyens et grands services de police autochtones de partout au Canada, ainsi que du ministère du Procureur général de l'Ontario et de Statistique Canada (StatCan). Il a été mis sur pied dans le but d'améliorer la compréhension des lacunes et des enjeux systémiques dans la réponse actuelle de la police aux crimes et aux incidents haineux et de favoriser la conception d'outils pratiques pour la police, du point de vue de la prévention, des enquêtes, du soutien aux victimes et des poursuites judiciaires. Les activités de la dernière année comprennent l'élaboration d'outils et de cadres de travail dans des domaines importants de formation, de rapport d'incidents et de soutien aux victimes qui peuvent être employés et adaptés par les services de police dans l'ensemble du pays. La GRC, à titre de coprésidente avec la FCRR, prend un rôle de leader en travaillant avec des organismes d'application de la loi de partout au pays pour augmenter la sensibilisation à la portée, la nature et les conséquences des crimes haineux au Canada à l'échelle communautaire et interpersonnelle entre le public et la police au Canada.

Dans le cadre de ces activités, la GRC a récemment élaboré et distribué un outil d'orientation et de référence à l'intention des membres de première ligne au sujet de l'augmentation des manifestations et des crimes haineux depuis l'attaque du Hamas contre Israël du 7 octobre 2023 et le conflit Israël-Hamas qui a suivi et qui se poursuit.

Finalement, le gouvernement souligne que la FCRR a conclu un Protocole d'entente avec StatCan pour la prestation de neuf séances de formation partout au Canada qui doivent avoir lieu avant mars 2025, et ce, avec le soutien de membres du Groupe de travail sur la lutte contre les crimes haineux. La formation se déroule sur deux jours complets, une journée pour les professionnels de l'application de la loi dans des administrations locales pour les aider à repérer et à consigner les crimes et les incidents haineux, et une deuxième journée à l'intention des organismes communautaires sur les façons d'améliorer le rapport d'incidents auprès de la police.

Thème 5 : Renforcement des données

La recommandation 13 s'inscrit dans ce thème.

Le gouvernement **appuie la recommandation 13** et est déterminé à recueillir et à diffuser des données désagrégées pour mieux comprendre la discrimination intersectionnelle, comme l'islamophobie, afin d'orienter les décisions et les politiques.

StatCan dispose déjà de riches sources de données, telles que le Recensement, l'Enquête sociale générale (p. ex. sur l'identité sociale et la victimisation) et le Programme de déclaration uniforme de la criminalité, qui permettent de mieux connaître les personnes musulmanes au Canada et d'obtenir un aperçu de leur participation dans la société canadienne et de leurs expériences liées à la discrimination et à la victimisation. Des données sur les crimes haineux déclarés par la police, y compris des données sur les crimes fondés sur la religion, sont régulièrement recueillies et communiquées. Des données sur les expériences discriminatoires et les incidents criminels déclarés par les victimes qui sont perçus comme étant motivés par la haine sont recueillies dans l'Enquête sociale générale – Sécurité des Canadiens (victimisation). Cependant, le fait que les crimes haineux ne soient pas tous signalés pose problème, tout comme l'adoption de l'optique d'intersectionnalité. Afin de faciliter les analyses de l'intersectionnalité et la compréhension des crimes haineux, les catégories existantes de motifs pour commettre des crimes haineux ont été élargies, et une catégorie secondaire a été ajoutée dans le Programme de déclaration uniforme de la criminalité en octobre 2021.

StatCan a lancé le Plan d'action sur les données désagrégées, lequel s'appuie sur un investissement de 172 millions de dollars sur cinq ans alloués dans le budget de 2021. Le Plan d'action vise à renforcer la collecte de données sur les différentes populations du Canada et à soutenir les efforts déployés par tous les ordres de gouvernement pour lutter contre les différentes formes de racisme, d'exclusion et de haine que subissent les groupes minoritaires, dont les musulmans.

StatCan continuera de promouvoir des initiatives visant à renforcer les statistiques sur l'équité, la diversité et l'inclusion. Il s'agit notamment de tenir à jour le cadre de l'inclusion sociale, qui contient des tableaux de données sur le racisme et la discrimination et produit une série de portraits concernant les groupes racisés. Ces initiatives contribuent à la production de statistiques clés sur les expériences vécues par divers groupes de la population, y compris les communautés touchées par l'islamophobie.

Conclusion

La discrimination, le racisme et l'intolérance continuent de porter préjudice aux membres des communautés musulmanes dans l'ensemble du pays. La haine, sous quelque forme que ce soit, n'a pas sa place au Canada et va à l'encontre des valeurs et de l'esprit de notre société diversifiée, inclusive et multiculturelle. Elle menace la sécurité, la paix et la prospérité du Canada.

Afin de s'attaquer aux causes profondes de l'islamophobie, des incidents de discrimination, de la violence physique et de la haine exprimée en ligne contre les musulmans, ainsi qu'aux effets de ces événements sur les personnes et les communautés, il est nécessaire de bien comprendre les inégalités sociales actuelles et historiques. Le gouvernement est résolu à lutter contre toutes les formes de haine et de discrimination, y compris l'islamophobie, et accueille favorablement l'analyse, les points de vue et les recommandations constructives du comité. En outre, travailler à créer une société plus diversifiée et plus inclusive ainsi qu'à renforcer son caractère multiculturel demeure un objectif prioritaire.

Les mesures et les efforts décrits plus haut aident à donner suite aux recommandations du comité, et contribuent ainsi à la lutte contre l'islamophobie. Ces efforts visent à donner aux personnes musulmanes les moyens de vivre, de travailler et de prier en toute sécurité, au même titre que toutes les Canadiennes et Canadiens. Qu'il s'agisse de la Stratégie canadienne de lutte contre le racisme et des diverses mesures prises pour la renouveler, du Plan d'action national de lutte contre la haine ou du financement de projets communautaires et d'engagements nationaux et internationaux, le gouvernement a élaboré et continuera d'élaborer des politiques, des programmes et des services pour lutter contre le racisme, la discrimination et la haine, y compris l'islamophobie.

Au nom du gouvernement, je tiens à remercier le comité d'avoir mis en évidence les problèmes auxquels sont confrontés les membres des communautés musulmanes partout au Canada, ainsi que pour ses précieuses observations et recommandations.

Veuillez agréer, Madame la Sénatrice, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



L'honorable Kamal Khera, C.P., députée

c.c. L'honorable Anita Anand, C.P., députée
L'honorable Marie-Claude Bibeau, C.P., députée
L'honorable Chrystia Freeland, C.P., députée
L'honorable Dominic LeBlanc, C.P., député
L'honorable Pascale St-Onge, C.P., députée
L'honorable Arif Virani, C.P., député